



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Iran

Question écrite n° 6995

Texte de la question

M Jean-Pierre Bequet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des droits de l'homme en Iran. Alors que, pour la première fois depuis de longues années, des espoirs de paix sont permis dans cette partie du monde, un rapport du représentant spécial de la commission des droits de l'homme de l'ONU fait état de cas de violations de ces droits. Il lui demande en conséquence qu'elle est la position de la France par rapport à la situation faite par l'Iran à ses opposants politiques et à leurs familles, et quelle action notre pays compte mener pour que les droits de l'homme soient respectés en Iran.

Texte de la réponse

Reponse. - De nombreuses informations, provenant de sources diverses, notamment le rapport présenté aux Nations unies par M Galindo Pohl, font apparaître qu'au cours des dernières semaines des opposants politiques ont été exécutés en Iran. Ces événements ont suscité, à juste titre, l'émotion de la communauté internationale. Le gouvernement français, qui partage ce sentiment, n'a pas manqué de faire connaître ses inquiétudes. Tout d'abord, le ministre délégué aux affaires étrangères, au cours du débat aux Nations unies relatif à la situation des droits de l'homme en Iran, a rappelé l'importance que nous attachons à la procédure des rapporteurs spéciaux pour attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme. Par ailleurs, la délégation française a voté en faveur de la résolution de l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme en Iran. Cette résolution prie instamment le gouvernement de la République islamique d'Iran de respecter les engagements internationaux auxquels il a souscrit relatifs aux droits civils et politiques. Le Gouvernement a la conviction que la communauté internationale peut utilement agir afin de faire cesser des pratiques contraires aux droits de l'homme. C'est dans cet esprit que nous avons agi et que nous continuerons d'agir au sein des organes compétents des Nations Unies. C'est dans le même esprit que nous nous concertons avec nos partenaires de la Communauté européenne pour étudier les divers moyens d'intervention auxquels nous pourrions recourir. Sur un plan bilatéral, le gouvernement français, qui a repris ses relations diplomatiques avec l'Iran, entend bien que ce dialogue renoué avec les autorités iraniennes soit au service des principes essentiels que défend notre pays, au premier rang desquels figure le respect des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Bequet Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6995

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3694